



Lausanne, le 7 décembre 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

Augmentation de capital CGN 2009 réussie

Lors de sa dernière séance, le Conseil d'administration a constaté, avec satisfaction, la réussite de son augmentation de capital 2009, entièrement souscrite à hauteur de 2 millions de francs à fin octobre.

La CGN est particulièrement heureuse de constater le soutien indéfectible de ses quelque 10'000 actionnaires privés, représentant 80% du capital-actions. Notre Compagnie relève également ici le soutien décidé de plus de 40 communes lémaniques qui ont souscrit à cette augmentation de capital, confirmant ainsi leur attachement aux prestations de la CGN dans le transport public et le transport touristique.

La CGN relève également l'apport décisif de la Fondation PRO VAPORE, qui confirme son statut d'actionnaire principal de la Compagnie.

Malgré cet apport de 2 millions de francs, destiné principalement à des travaux qui seront effectués en 2010 sur le "Simplon" et à une provision pour la rénovation de l'"Italie", la CGN rappelle que ce financement privé est à considérer comme un complément destiné à préserver le patrimoine "Belle Epoque" de notre flotte. Il ne peut en aucun cas se substituer aux soutiens cantonaux octroyés sous forme de prêts destinés aux grandes rénovations à venir (EMPD "Vevey", "Ville-de-Genève", chantier) ainsi qu'aux contrats annuels de prestations liés à l'horaire.

La CGN souligne qu'au terme de cette opération, le capital de la CGN a donc passé de 11 millions de francs en 2002, 13 millions de francs en 2005, 17 millions en 2006, 21 millions de francs en 2007, 34 millions de francs en 2008 à 36 millions de francs en 2009 permettant notamment la rénovation complète de "La Suisse", le sauvetage du "Simplon" et divers travaux à caractère essentiellement patrimonial sur le reste de la flotte.

Le Conseil d'administration